

COMPAGNIE LEBON

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Paris, le 25 mai 2022 à 18 heures

Projet de demande de radiation des titres de la Compagnie Lebon d'Euronext Paris et d'admission concomitante aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris : approbation par l'assemblée générale ordinaire et décision de mise en œuvre par le Conseil d'administration

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue ce jour a, conformément aux dispositions de l'article L.421- 14 du code monétaire et financier, approuvé (dans les conditions d'une assemblée générale ordinaire) le projet de demande de radiation des titres de la COMPAGNIE LEBON des négociations sur Euronext Paris (compartiment C) et d'admission concomitante aux négociations sur Euronext Growth Paris et conféré tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de mettre en œuvre les opérations précitées (l'ensemble le « Transfert »).

Le Conseil d'administration qui s'est réuni le 25 mai 2022 à l'issue de l'assemblée générale ordinaire susvisée a décidé de mettre en œuvre le Transfert.

Sous réserve de l'accord d'Euronext Paris, la cotation de la COMPAGNIE LEBON sur Euronext Growth s'effectuera dans le cadre d'une procédure accélérée d'admission aux négociations des actions existantes, sans émission d'actions nouvelles.

Motifs du Transfert

Le Transfert a pour objectif de permettre à la COMPAGNIE LEBON d'être cotée sur un marché dans un cadre réglementaire souple et adapté aux ETI, en réduisant certaines contraintes de fonctionnement propres au marché d'Euronext Paris.

Le Transfert sur Euronext Growth Paris vise notamment l'allègement des coûts y afférents, tout en permettant à la COMPAGNIE LEBON de continuer à bénéficier de l'attrait des marchés financiers, en maintenant une relation de qualité et de transparence avec ses actionnaires.

La COMPAGNIE LEBON réunit à ce jour les conditions d'éligibilité requises dans le cadre de la procédure de transfert. Ces conditions devront également être remplies au jour de la demande de transfert. Par ailleurs, le COMPAGNIE LEBON est à jour de ses obligations d'information sur Euronext

Conformément à la réglementation en vigueur, la COMPAGNIE LEBON informe ses actionnaires sur les principales conséquences liées au Transfert.

Principales conséquences du Transfert (liste non exhaustive) :

En termes de protection des actionnaires minoritaires :

- La protection des actionnaires minoritaires, en cas de changement de contrôle, sera assurée sur Euronext Growth par le mécanisme de l'offre publique en cas de franchissement, direct ou indirect, seul ou de concert, du seuil de 50% du capital ou des droits de vote ;
- Par ailleurs, les sociétés cotées sur Euronext Growth ne doivent communiquer au marché, en termes d'évolution de l'actionnariat, que les franchissements de seuils (à la hausse ou à la baisse) de 50% et 90% du capital ou des droits de vote ;
- Cependant, conformément aux dispositions légales, la COMPAGNIE LEBON restera soumise, pendant une durée de 3 ans à compter de sa radiation du marché Euronext Paris, au régime des offres publiques et au maintien des obligations d'information relatives aux franchissements de seuils et de déclarations d'intentions telles qu'applicables pour les sociétés cotées sur Euronext Paris.

En termes d'information financière :

- Allongement possible du délai de publication du rapport semestriel (comprenant un bilan, un compte de résultat et un rapport d'activité) à 4 mois suivant la clôture du semestre (au lieu de 3 mois sur Euronext) et dispense possible de la revue limitée des Commissaires aux comptes ;
- Libre choix en matière de référentiel comptable (français ou IFRS) pour l'établissement des comptes consolidés. La COMPAGNIE LEBON prévoit de continuer à établir ses comptes selon les normes IFRS ;
- La COMPAGNIE LEBON entend continuer à délivrer une information exacte, précise et sincère, en portant à la connaissance du public toute information susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours et toute information portant sur les opérations de ses dirigeants, conformément aux dispositions du règlement (UE) n°596-2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché.

Euronext Growth étant un marché régulé et non réglementé, le Transfert sur Euronext Growth est susceptible de faire évoluer la liquidité du titre de COMPAGNIE LEBON vers une liquidité différente de celle constatée usuellement sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

Le Transfert, sous réserve de son approbation par Euronext, est susceptible d'inciter certains investisseurs exclusivement actifs sur les marchés réglementés à céder leurs titres de COMPAGNIE LEBON.

Étapes initiales du projet de Transfert :

- 30 mars 2022 : Décision du Conseil d'administration de soumettre le Transfert à l'Assemblée générale (à titre ordinaire)
- 30 mars 2022 à 18h00 : Information du public annonçant la décision prise par le Conseil d'administration de proposer à l'Assemblée générale le Transfert sous réserve de l'accord d'Euronext Paris (1^{er} communiqué)
- 25 mai 2022 : Tenue de l'Assemblée générale (statuant à titre ordinaire) se prononçant en faveur du Transfert sous condition de l'accord d'Euronext Paris
- 25 mai 2022 à 18h00 : Information du public annonçant la décision de Transfert votée par l'Assemblée générale et la décision de mise en œuvre du Transfert par le Conseil d'administration, sous réserve de l'accord d'Euronext Paris (2^{ème} communiqué)

Calendrier estimatif du Transfert :

- 30 août 2022 : Autorisation du Transfert par Euronext Paris
- 1er septembre 2022 : Diffusion d'un avis Euronext annonçant la radiation des actions sur Euronext Paris ; Diffusion d'un avis Euronext annonçant l'admission des actions sur Euronext Paris ; Diffusion d'un communiqué de presse de COMPAGNIE LEBON (3ème communiqué de presse) et mise en ligne du document d'information
- 5 septembre 2022 : Radiation des titres de la COMPAGNIE LEBON sur Euronext Paris (avant bourse) et admission des Titres de la COMPAGNIE LEBON sur Euronext Growth Paris (à l'ouverture) - première cotation.

Dans le cadre du Transfert sur Euronext Growth Paris, la COMPAGNIE LEBON est accompagnée par BANQUE PALATINE en tant que Listing Sponsor.

A propos de la Compagnie Lebon :

La Compagnie Lebon, société cotée sur Euronext Paris (compartiment C) est contrôlée par la famille Paluel-Marmont et développe quatre métiers complémentaires. Le secteur financier regroupe le Capital investissement avec Paluel-Marmont Capital et l'Immobilier avec Paluel-Marmont Valorisation. Le secteur exploitation comprend quant à lui l'hôtellerie avec les Hôtels Esprit de France, le thermalisme avec les Thermes Spa et hôtels Sources d'Equilibre, ainsi qu'une activité patrimoniale.
www.compagnielebon.fr - Code ISIN : FR000012129

Prochains rendez-vous de communication financière :

Résultats semestriels 2022 : 21 septembre 2022

Contact actionnaires :

Séverine Quoniam – Compagnie Lebon – s.quoniam@compagnielebon.fr

Contact médias :

Image Sept – Claire Doligez - cdoligez@image7.fr